

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 167 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Michel MILLE - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Alain ROUSSET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Eric CASADO représenté par Gilbert FERRARI - Bruno CHAIX représenté par Eric LE DISSÈS - Maurice CHAZEAU représenté par Stéphane PAOLI - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Florence MASSE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique CORDIER - Roland MOUREN représenté par Jérôme ORGEAS - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Serge PEROTTINO représenté par Rémi MARCENGO - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Martine RENAUD - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Marie-France DROUPY- OURET - Luc TALASSINOS représenté par Roger MEI - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Danièle MENET - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Moussa BENKACI - Jacques BOUDON - Henri CAMBESSEDES - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Antoine MAGGIO - Marie MUSTACHIA - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roger PIZOT - Bernard RAMOND - Jean ROATTA - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Madame et Monsieur :

Patrick Mennucci représenté à 10h20 par Samia GHALI - Gaëlle LENFANT représentée à 11h30 par Pascale MORBELLI.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON à 10h35 - Frédéric COLLART à 10h45 - Roger MEI à 10h54 - David YTIER à 11h00 - Monique CORDIER à 11h05 - Roger RUZE à 11h15 - Georges ROSSO à 11h25 - Xavier MERY à 11h25 - Albert GUIGUI à 11h25 - Michel MILLE à 11h30.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 038-4656/18/CM

■ Acquisition d'actions par la Métropole à la SPL SOLEAM - Modification de la composition du conseil d'administration - Désignation des représentants - Approbation du projet des statuts modifiés

MET 18/8395/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SOLEAM), créée le 10 mars 2010, a notamment pour objet de mener des actions ou opérations d'aménagement exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur propre compte.

Le capital social de 5 000 000 euros est actuellement détenu à 74,79 % par la ville de Marseille, à 24,16 % par la Métropole Aix-Marseille Provence, le solde étant à part égale réparti entre les communes de Cassis, Gémenos, la Ciotat, Tarascon et Aubagne (0,21% chacune).

A ce jour, conformément à l'article 6 des statuts, la répartition actuelle du capital de la SOLEAM est la suivante :

- Ville de Marseille 37 389 actions 74,78 % pour une valeur de 3 738 900 €
- Métropole 12081 actions 24,16 % pour une valeur de 1 208 000 €
- Cassis 106 actions 0,21 % pour une valeur de 10 600 €
- Gémenos 106 actions 0,21 % pour une valeur de 10 600 €
- Tarascon 106 actions 0,21 % pour une valeur de 10 600 €
- La Ciotat 106 actions 0,21 % pour une valeur de 10 600 €
- Aubagne 106 actions 0,21 % pour une valeur de 10 600 €

Total 50 000 actions valeurs nominales de l'action 100 €

Les villes de Tarascon et Marseille ont fait part de leur volonté de céder leurs actions à la Métropole Aix Marseille Provence. C'est pourquoi, par délibération du 20 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la cession des 106 actions détenues par la Commune de Tarascon à la Métropole, à la valeur nominale de 100 € l'unité.

Par ailleurs, par délibération du 8 octobre 2018, le conseil municipal de la ville de Marseille a approuvé la cession à la Métropole Aix-Marseille-Provence de 27.389 actions sur les 37.389 qu'elle détient à la valeur nominale de 100 € l'unité.

La participation capitalistique de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'établira donc après acquisition à 39 576 actions pour une valeur de 3 957 600 €

- Métropole Aix-Marseille Provence : 79,16% soit 39 576 actions pour une valeur de 3 957 600 €
- Ville de Marseille : 20% soit 10 000 actions pour une valeur de 1 000 000€
- Ville d'Aubagne: 0,21% soit 106 actions pour une valeur de 10 600 €
- Ville de Cassis: 0,21% soit 106 actions pour une valeur de 10 600 €
- Ville de Gémenos: 0,21 soit 106 actions pour une valeur de 10 600 €
- Ville de La Ciotat : 0,21% soit 106 actions pour une valeur de 10 600 €

Cette nouvelle répartition du capital de la société induit également une modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration de la SPL qui doit être proportionnelle au capital détenu tout en assurant la représentativité de chaque actionnaire, conformément aux articles L.1524-5 du CGCT et L.225-17 du Code de Commerce.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

Dès lors, le nouveau le conseil d'administration sera composé de 18 sièges répartis comme suit :

- Métropole Aix-Marseille Provence : 11 sièges d'administrateurs
- Ville de Marseille : 3 sièges d'administrateurs
- Ville d'Aubagne: 1 siège d'administrateur
- Ville de Cassis: 1 siège d'administrateur
- Ville de Gémenos: 1 siège d'administrateur
- Ville de La Ciotat : 1 siège d'administrateur

Ainsi, il est proposé :

1. d'acter le rachat des actions aux villes de Tarascon et Marseille de La Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SOLEAM) soit 27 495 actions ventilée à 106 actions de Tarascon et 27 389 actions de Marseille, pour une valeur nominale de 100 € l'action soit un total de 2 749 500€
2. d'approuver la modification des statuts de la SPL relative à la répartition du capital social et à la composition du Conseil d'administration.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du Commerce ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de désigner les mandataires/administrateurs représentant la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du conseil d'administration de La Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SOLEAM)–

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le rachat des actions aux villes de Tarascon et Marseille de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SOLEAM) soit 27 495 actions ventilée à 106 actions à Tarascon et 27 389 actions de Marseille, pour une valeur nominale de 100 € l'action soit un total de 2 749 500€ aboutissant à la ventilation du capital comme suit :

- Métropole Aix-Marseille Provence : 79,16% soit 39 576 actions pour une valeur de 3957 600 €
- Ville de Marseille : 20% soit 10 000 actions pour une valeur de 1 000 000€
- Ville d'Aubagne: 0,21% soit 106 actions pour une valeur de 10 600 €
- Ville de Cassis: 0,21% soit 106 actions pour une valeur de 10 600 €
- Ville de Gémenos: 0,21 soit 106 actions pour une valeur de 10 600 €
- Ville de La Ciotat : 0,21% soit soit 106 actions pour une valeur de 10 600 €

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

Article 2 :

Est approuvée la nouvelle composition du Conseil d'administration comme suit :
Nombre de sièges 18
Actionnaires 6

- Métropole Aix-Marseille Provence : 11 sièges d'administrateurs
- Ville de Marseille : 3 sièges d'administrateurs
- Ville d'Aubagne: 1 siège d'administrateur
- Ville de Cassis: 1 siège d'administrateur
- Ville de Gémenos: 1 siège d'administrateur
- Ville de La Ciotat : 1 siège d'administrateur

Article 3 :

Est approuvée la nouvelle rédaction des statuts de la SPL ci-annexée.

Article 4 :

Sont désignés comme mandataire/administrateur représentant la Métropole :

- Béatrice ALIPHAT
- Michel AZOULAI
- Jean-Pierre BAUMANN
- Sylvia BARTHELEMY
- Laure-Agnes CARADEC
- Gérard CHENOZ
- Jean-David CIOT
- Philippe GINOUX
- Frédéric GUINIERI
- Nicolas ISNARD
- Yves MORAINÉ

Sont désignés comme représentant la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'assemblée générale de la SOLEAM

- Béatrice ALIPHAT
- Michel AZOULAI

Article 5 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer les documents et actes relatifs à cette acquisition et notamment les ordres de mouvement.

Article 6 :

Les crédits nécessaires à l'acquisition de ces actions seront inscrits sur le budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018